



Béatrice Métraux
Conseillère d'Etat

Cheffe du Département des institutions et de la sécurité

Château cantonal
1014 Lausanne

Commission nationale
de prévention de la torture (CNPT)
Monsieur Alberto Achermann
Président
Bundesrain 20
3003 Berne

EINGEGANGEN 07. Juli 2017

Lausanne, le 5 juillet 2017

Visite de suivi de la CNPT au Pénitencier de Bochuz

Monsieur le Président,

J'accuse réception de votre rapport, suite à votre visite du Pénitencier de Bochuz et vous en remercie. C'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai pris connaissance de vos appréciations et recommandations. Je vous prie de prendre note de mes commentaires ci-après.

3. Régime de sécurité élevée

La remarque de votre Commission sera prise en compte dans la révision en cours de la réglementation vaudoise.

10. Traitement sous contrainte

La recommandation formulée correspond en tout point à la pratique vaudoise en la matière.

11. Personnes auto-agressives

La collaboration avec l'Unité hospitalière de psychiatrie pénitentiaire (UHPP) de Curabilis est de manière générale très bonne, mais les places limitées et la forte demande concordataire entraînent parfois l'impossibilité d'un transfert d'une personne présentant un risque auto-agressif marqué.

12. Contact avec le monde extérieur

L'appréciation du mode de transport des personnes détenues est analysée de cas en cas entre les partenaires médicaux et sécuritaires afin d'adopter la solution la mieux adaptée à chaque situation.

Espérant avoir ainsi répondu à votre attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

La Cheffe du département



Béatrice Métraux
Conseillère d'Etat

Copie :

- Mme Sylvie Bula, Cheffe du Service pénitentiaire
- M. Olivier Rogivue, Directeur des Etablissements pénitentiaires de la plaine de l'Orbe